



Renouvellement du bail commercial

Par **chrisboul**, le **15/06/2014** à **20:47**

bonjour, j'ai repris une boulangerie en novembre 2008 sur le régime du nom propre.

en janvier 2010 mon cabinet expert comptable m'a dit de passer en SARL ce qu'ils ont fait avec leur service juridique.

mais actuellement je dois renouveler mon bail (fin 1er janvier 2015)

mon avocat est très colérique car mon expert comptable n'a pas envoyé une lettre recommandée à mon propriétaire pour signaler le changement de statut de mon affaire, d'après mon avocat je suis hors la loi et je risque gros de voir être viré sans indemnité....

mon expert comptable dit qu'il n'y a pas de souci car vu que le propriétaire continue de recevoir le loyer de la part de la SARL depuis 4 ans, fondé sur un accord tacite et de plus le passage en société a été publié au journal officiel.

que puis-je faire pour essayer de garder mon fonds sans casse? merci beaucoup